

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 02 avril à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Karine BRUNEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Pouvoir(s) :

Votants : 14

Date de convocation : 28 mars 2026

Présents : BRUNEAU-CHAREIX-LARZILLIERE-DESBORDES-MASSY-
DELPUECH-GALTIER-GARNIERGEOFFROY-TEIXEIRA-BERNARD-
JOUVEAU-BEAUDOU-BRAUD-AGOT

Pouvoirs : /

Secrétaire : Martine TEIXEIRA

Délibération N° 2026/ 19

Objet : CREATION DE COMMISSIONS COMMUNALES DE TRAVAIL

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, (C.G.C.T.), prévoit la possibilité pour les Conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres dans le cadre de la préparation des délibérations.

Ces commissions se composent exclusivement de conseillers municipaux. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil municipal. Elles sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la Commune.

Madame la Maire est membre de droit de chaque commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE de procéder à la création des commissions communales de travail :

.../...

COMMISSIONS	RESPONSABLE	PARTICIPANTS
Surveillance travaux	Alain DELPUECH	Alexis AGOT Régis DESBORDES Guillaume CHAREIX
Urbanisme / Environnement Développement durable	Jean-Marie MASSY	Régis DESBORDES Françoise GARNIER GEOFFROY Pierre DELAGE
Finances	Guillaume CHAREIX	Jean-Marie MASSY Martine TEIXEIRA Laetitia LARZILLIERE
Affaires scolaires	Laetitia LARZILLIERE	Mélina JOUVEAU Carine BERNARD Josette GALTIER
Communication	Alexis AGOT	Martine TEIXEIRA Laetitia LARZILLIERE Carine BERNARD Guillaume CHAREIX
Culturelle	Françoise GARNIER GEOFFROY	Guillaume CHAREIX Carine BERNARD Mélina JOUVEAU
Salle polyvalente	Josette GALTIER	Mélina JOUVEAU François BRAUD
Cimetière	Françoise GARNIER GEOFFROY	Josette GALTIER François BRAUD
Aide sociale	Carine BERNARD	Pierre DELAGE Martine TEIXEIRA
Conseil municipal des Jeunes	Carine BERNARD	Josette GALTIER Laetitia LARZILLIERE François BRAUD

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, le 03 avril 2026

La secrétaire,

Martine TEIXEIRA



La Maire,

Karine BRUNEAU




La Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.